

# RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE

Dossiers arbitres :

Difficultés concernant les délais de réception. Les CTO ont du faire de multiples rappels pour obtenir les dossiers et j'ai dû valider de multiples dossiers en urgence. Il n'est plus possible que les arbitres se rendent chez leur médecin le 28/08/2020 pour un envoi du dossier à 17h00 pour une validation le jour même sous réserve de ne pouvoir participer aux tests physiques. Même si une très bonne collaboration avec les salariés de la Ligue Grand Est, que ce soit Thierry PONS, Candice DIEUDONNE ou Valentin ABID, il ne nous est plus possible de fonctionner à ce point dans l'urgence. Etant donné la période de confinement il était largement possible d'anticiper. Nous devons traiter 300 dossiers par saison pour les arbitres et 250 pour les surclassements. Je remercie Manuel AFONSO, Nicolas SARBACHER, Daniel DESESTRETS pour leur aide.

Surclassements :

Il est important que les dossiers soient correctement remplis par les Présidents de club et les entraîneurs avant validation. Certains licenciés font plus d'une heure de route pour valider leur dossier et il est regrettable de devoir les faire revenir pour dossier incomplet.

Prévention :

Nous continuons les mesures de prévention de détection des profils à risque notamment dans les Pôles espoirs concernant la rupture des ligaments croisés et plus généralement les pathologies du compartiment antérieur du genou par la prévention du valgum dynamique. Notre équipe se tient toujours à la disposition des comités et des clubs qui veulent mener des actions en ce sens.

Concernant les modifications règlementaires pour la prise en charge des commotions cérébrales, la saison a été trop courte pour pouvoir effectuer un premier bilan.

Protocole COVID :

Je suis conscient que c'est LE SUJET médical de cette AG. Je souhaite déjà remercier l'ensemble des clubs d'avoir suivi les recommandations. Nous sommes tous conscients des frustrations que cette crise sanitaire a engendré et des difficultés à mettre en place ce protocole.

Un protocole spécifique a été établi pour les clubs professionnels avec un test datant de moins de 7 jours pour chaque rencontre.

Concernant les amateurs, à compter du 14/08/2020, un nouveau protocole de reprise des activités "vivre ensemble" a été diffusé.

Pour en faire un résumé, Les vestiaires peuvent à présent être utilisés sous couvert de respecter les mesures de jauge de fréquentation, de la constitution d'une liste nominative horodatée, de respect des mesures barrières, de distanciation physique, d'hygiène et de port du masque.

Ce même protocole encourage tout de même la prise de douches à domicile.

Je dois souligner tout de même un nombre de blessures exponentielle suite à ce long arrêt (blessures musculaires, entorses, rupture de LCAE). Il est important de pouvoir laisser un accès à un point d'eau car les joueurs ne s'hydratent pas assez. La préparation doit se faire progressivement et le jeu avec contact ne doit pas se faire dans un premier temps. Un arrêt de 6 mois nécessite une préparation physique spécifique avant le retour au jeu.

Concernant la suspicion de cas, l'auto diagnostic est important et l'apparition de symptômes ou le fait d'avoir été un cas contact, doit amener le joueur à s'isoler en attendant d'être testé.

En cas de diagnostic positif, l'organisateur doit déclarer le cas à l'ARS, du lieu de l'évènement et du lieu d'habitation de la personne concernée afin de déclencher la procédure de recensement des cas de contacts à risques. La personne positive est isolée jusqu'à guérison complète et/ou celle de son foyer avec un minimum de 14 jours.

L'assurance maladie contactera les cas à risques. Une personne contact à risque est une personne qui a été en contact en l'absence de mesures de protection efficaces (masques + distanciation).

Concernant l'accueil du public, la limite est fixée à 5000 personnes avec l'établissement d'un sens de circulation pour éviter les croisements, le port du masque pour les personnes de plus de 11 ans et une distance d'un siège entre les groupes de moins de 10 personnes venant ensemble. Un référent COVID doit être désigné et connu de tous les encadrants. En cas de match entre équipes de niveaux différents (ex : N2 contre ProB) le protocole le plus restrictif doit être appliqué.

**Jean-Marc GEOFFROY**